

## CHSLD : un accès de plus en plus limité

PUBLIÉ LE DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017 À 18 H 15



Yolande Gauthier de Matane a dû se battre pour que son mari puisse être hébergé à Matane et non à Sainte-Luce

**Les places en CHSLD sont désormais très limitées et l'admission est réservée à des aînés très malades, voire en fin de vie. Dans les MRC de la Matanie et de la Matapédia, où le nombre de places en résidence privée est insuffisant, des aînés sont orientés vers des lieux d'hébergement hors de leur milieu vie, loin de leurs proches.**

Un texte de **Joane Bérubé**

C'est arrivé récemment, entre autres, au mari de Yolande Gauthier. Âgée de 84 ans, la dame ne parvenait plus à prendre soin de son mari, Hervé Desjardins, atteint de la maladie d'Alzheimer.

Après une chute et un séjour à l'hôpital, les responsables des services d'hébergement au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent ont offert une place à M. Desjardins à la Grande maison de Sainte-Luce, une résidence privée spécialisée dans les problèmes cognitifs, mais située à 80 km de chez lui.

Mariée depuis 64 ans, Yolande Gauthier a dû s'y résigner.

*Moi, je ne pouvais plus en avoir soin.*

Yolande Gauthier

Le couple n'est pas seul dans cette situation. Au cours des derniers mois, plusieurs cas ont été portés à l'attention du Comité santé vigilance Matanie. Membre de ce comité, retraitée du réseau de la santé, Carmen Bouffard, qui a travaillé de nombreuses années auprès d'aînés, en témoigne.

« Il y a des gens, dit-elle, qui demandent à rester dans la région et à qui on dit qu'il n'y a pas moyen de faire autre chose; et il y a des choix qui sont non respectés. »

Pourtant, souligne-t-elle, il y a plusieurs lits inoccupés au CHSLD de Matane. Ce sont des choix administratifs, soutient Mme Bouffard qui considère que ces lits pourraient être utilisés le temps que la Matanie puisse offrir un hébergement suffisant aux aînés.

« Étant donné qu'ils considèrent que le CHSLD correspond à un certain niveau de soins, si la personne ne correspond pas à ce niveau de soins, on va l'envoyer à Sainte-Luce, on va l'envoyer ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent, s'il n'y a pas de place en Matanie, plutôt que de mettre en place les structures nécessaires pour les préserver dans leur milieu de vie. »

### **Loin des proches**

Des couples de personnes âgées sont ainsi séparés. Des familles doivent parcourir parfois une centaine de kilomètres pour visiter leur proche. « Cela a un impact psychosocial important pour eux, leur réseau familial, les couples et la dégradation de la vie sociale de ces aînés », souligne la retraitée du réseau de la santé et membre du Comité santé vigilance Matanie.

Le choc de la séparation peut aussi être très grand pour les enfants.

Dans le milieu matanais, ils peuvent, après le travail, se rendre voir maman ou papa quelques minutes, apporter un petit quelque chose. Ce n'est pas la même disponibilité quand leur proche est hébergé hors région. « Il y a comme un isolement qui se fait par la force des choses », indique Carmen Bouffard.

Le député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, a aussi été approché par des familles qui dénoncent cette situation.



Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia Photo : Radio-Canada

Certains aînés ont pu être ramenés dans leur milieu de vie. Le député, dont le père vit en CHSLD, ajoute que ces cas de gens gravement malades lui ont paru particulièrement déchirants.

« Le premier choix, le choix universel devrait être les CHSLD. Mais lorsque, dans notre propre milieu, on n'a pas accès, c'est problématique. C'est sûr, poursuit Pascal Bérubé, qu'il y a une raison médicale et administrative qu'on va nous offrir, mais il me semble, que depuis des décennies, le premier choix pour des gens en fin de vie - parce qu'on va le dire, les gens qui vont en foyer d'accueil, ce sont des gens en fin de vie, ils ont beau appeler ça un milieu de vie, je le sais, j'y vais assez souvent -, cela devrait être le premier choix, être près de leur famille. Il me semble que cela est une façon humaine de considérer les soins pour les aînés. »

### **Manque de place en réseau privé en Matanie et dans la Matapédia**

La directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées du CISSS du Bas-Saint-Laurent, Cathy Bérubé, confirme que la clientèle admise en CHSLD est aussi de moins en moins diversifiée et mobile.

C'est pourquoi souvent, ce n'est pas le bon choix pour un aîné, fait valoir Mme Bérubé. Il est important, dit-elle, d'offrir le bon niveau de stimulation qui correspond à l'état de la personne.

Elle admet aussi qu'il y a eu « une période difficile en Matanie pour les places en amont du CHSLD ».

*Cela fait en sorte qu'il y avait des besoins en ressources intermédiaires et que nous n'avions pas de place.*

Cathy Bérubé, directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Elle assure que ce n'est pas une pratique que le CISSS du Bas-Saint-Laurent veut élargir. « Quand on est rendu là, dit-elle, c'est sûr que les gens ne peuvent plus rester à l'hôpital. Alors là, on leur offre des alternatives. »

## **Plus que des CHSLD**

Il faut dire qu'au fil des ans le réseau d'hébergement pour personnes âgées s'est diversifié et devient de plus en plus spécialisé.



CHSLD de Matane Photo : Radio-Canada

Outre le CHSLD, les aînés peuvent maintenant compter sur les résidences privées pour personnes âgées (RPA) et les ressources intermédiaires (RI).

- **RPA** : résidences privées accréditées selon des normes par le ministère. Le loyer est fixé par le propriétaire. L'occupant peut obtenir un crédit d'impôt, selon son revenu. Les RPA peuvent aussi offrir des services spécialisés : problèmes cognitifs, réadaptation, santé mentale, etc.
- **RI** : un propriétaire de résidence privée pour aînés signe un contrat avec le CISSS pour offrir des services et des soins de santé professionnels. Le loyer est évalué par le ministère selon les revenus de la personne.

Mme Bérubé relève que certains secteurs du Bas-Saint-Laurent, soit la Matanie et la Matapédia, sont aussi ceux qui comptent le moins de places d'hébergement pour personnes âgées.



## **MRC du Bas-Saint-Laurent où il y a le moins de résidences pour personnes âgées et celle où il y en a le plus**

- 6 places RPA/par 100 personnes âgées de 65 ans et plus en Matanie
- 6 places RPA/par 100 personnes âgées de 65 ans et plus en Matapédia
- 12 places RPA/par 100 personnes âgées de 65 ans et plus au Kamouraska

La porte-parole du CISSS précise qu'il n'y a aussi que 44 places en RI pour les aînés en Matanie.

Paradoxalement, en Matanie, de petites résidences privées, souvent installées dans les villages, ferment leurs portes.

### **Privatisation des soins pour aînés**

C'est, croit Carmen Bouffard, que le niveau de soins requis pour les aînés est de plus en plus élevé. Ces petites ressources qui permettent de conserver les aînés dans leur milieu de vie manquent de soutien, selon elle. « Je pense, ajoute-t-elle, qu'il y a un courant de privatisation, je pense qu'il y a un courant qui s'en vient où on favorise les services de grandes ressources. »



Carmen Bouffard a travaillé pendant 37 ans dans le réseau de la santé. Photo : Radio-Canada

Certains soins de santé qui étaient il y a peu offerts par les CHSLD le sont maintenant par des RPA spécialisées ou de grandes ressources intermédiaires.

Cathy Bérubé du CISSS du Bas-Saint-Laurent explique d'ailleurs que le réseau préfère dorénavant conserver ses ressources aux aînés qui sont en très grande perte d'autonomie.

*Les gens en veulent pour leur argent, fait-elle valoir, les gens paient beaucoup d'impôt au Québec. Il faut aussi, par souci d'équité et de saine gestion des fonds publics, s'assurer qu'on utilise bien l'argent.*

Cathy Bérubé, directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Il est en effet plus simple de superviser la qualité des soins de la Grande maison de Sainte-Luce qui compte plus de 70 lits que d'observer 10 résidences de 7 personnes, relève Sylvain Lirette, membre du Comité santé vigilance Matanie.

Ce dernier, qui est aussi porte-parole de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), estime que le réseau ne gère plus des besoins générationnels, mais des places.

Le CISSS, dit-il, va donner des missions par territoire à des RPA ou des RI. « Quand on combine des pathologies particulières, la santé mentale et la gériatrie, un citoyen de Matane se verra offrir la place disponible pour cette spécificité au Kamouraska. Ce qui ne fait pas de bon sens quand on regarde la grandeur du territoire », commente M. Lirette.

Carmen Bouffard abonde dans le même sens : « On a des lunettes régionales dans une perspective d'optimisation ».



Personnes âgées Photo : Radio-Canada

Mme Bouffard rappelle qu'avant la création des CISSS au printemps 2015, chaque MRC avait son propre comité d'hébergement. Maintenant, il n'y en a qu'un seul pour la région qui s'étend de Matane à La Pocatière. « C'est une approche qui ne choque pas les gens à l'interne », constate-t-elle.

Pourtant, la situation a des répercussions importantes pour les proches de la personne âgée qui est déplacée loin de son milieu de vie.

« La facture de transport jusqu'à Rimouski, c'est le contribuable qu'il l'assume », relève Mme Bouffard. Il peut aussi arriver que la famille doive se déplacer en catastrophe pour des examens médicaux ou une situation d'urgence.

*Le CISSS s'en lave les mains, mais comme citoyens on le paie. Les deux jours de congé, l'essence, l'aidant ne le paiera pas en impôt, mais il va le payer pareil.*

Carmen Bouffard, membre du Comité santé vigilance Matanie

Le porte-parole de l'APTS y voit une conséquence d'une gestion par volume qui se fait au détriment des endroits où la population est moins nombreuse.

Sylvain Lirette estime que ce qui se passe actuellement en Matanie pourrait se transposer dans d'autres petites MRC ailleurs au Québec.

### **De RPA en RI en CHSLD**

Après une nouvelle évaluation, le mari de Yolande Gauthier a pu revenir à Matane et être hébergé au CHSLD.



Malade, M. Desjardins a déménagé quatre fois au cours de la dernière année.  
Photo : Radio-Canada

Entre le moment où il a quitté son domicile et celui où il est revenu à Matane, Hervé Desjardins a déménagé quatre fois.

En à peu près un an, l'homme atteint d'alzheimer est passé de sa maison à une résidence pour personnes âgées, ensuite à l'hôpital, puis à une autre résidence pour personnes âgées (RPA de Sainte-Luce) et enfin au CHSLD de Matane.

Ces déménagements sont devenus le lot de beaucoup de personnes âgées en perte d'autonomie, selon Carmen Bouffard.

L'aîné, dit-elle, entre dans ce qu'il est souvent convenu d'appeler « l'itinérance de fin de vie » qui peut l'amener à changer de chambre dans un même établissement, mais aussi à migrer d'établissement en établissement, selon les niveaux de soins dont il a besoin. La personne peut déménager trois, parfois quatre ou cinq fois, évalue Carmen Bouffard.

*On installe nos aînés dans des structures où on change de structures plutôt qu'adapter les besoins aux personnes.*

Carmen Bouffard, membre du Comité santé vigilance Matanie

Mme Bouffard rappelle que cela entre en opposition avec le courant clinique selon lequel on doit tout faire pour conserver la personne dans son milieu familial, dans son réseau intime, dans sa paroisse. On doit éviter de la déplacer le plus possible, ajoute-t-elle.

### **Soins à domicile**

Le CISSS indique qu'il travaille à améliorer l'hébergement en Matanie et que des projets en cours viendront sous peu combler les carences en hébergement. « Nous sommes en discussion avec des promoteurs », souligne Cathy Bérubé qui considère la situation comme conjoncturelle et croit que cela va se régler au cours des prochains mois.





Mains d'une personne âgée Photo : Radio-Canada

Elle rappelle aussi que la première solution, c'est de demeurer le plus longtemps possible à domicile.

Là-dessus, Carmen Bouffard est bien d'accord, mais avec certaines nuances. Il y aurait lieu, croit-elle, de revoir la définition de domicile qui, au CISSS du Bas-Saint-Laurent, englobe aussi les RPA et les RI.

« En conséquence, explique Carmen Bouffard, dans notre CISSS, quand on prend un aîné de Matane, quand on l'héberge en dehors de notre MRC, lui ne se considère pas à domicile, mais le réseau le considère à domicile. »

À ce chapitre, le maintien à domicile des personnes âgées semble être encore le grand négligé du réseau de la santé.

« Je pense, dit-elle, que quand on parle du domicile, on parle de notre maison, au mieux de notre appartement parce qu'on a dû déménager, parce qu'on n'était plus capable de tenir maison. Le domicile est ce qu'on choisit. »

La dernière politique de soutien à domicile du ministère de la Santé date de 2003.